

Paris, le 19 août 2010

COMMUNIQUE

La société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM) a pris acte de la décision du Tribunal de Commerce de Paris de placer la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS (SFC), dont elle détient 13% du capital, en redressement judiciaire.

EEM rappelle que cette situation qui résulte de l'échec des négociations de la dette obligataire de SFC, intervient à un moment où le plan d'action, engagé depuis la mi-2008, avait commencé à produire ses effets traduits dans les comptes de l'exercice 2008/2009 de cette participation (économies de charges de 1,4 M€, bénéfice net de 405 K€) ainsi que dans ceux du premier semestre de l'exercice en cours.

EEM, agissant de concert avec VERNEUIL PARTICIPATIONS, soutiendra la Direction de SFC dans ses efforts de préparation d'un plan de continuation.

EEM rappelle que la valeur nette de cette participation était, au 31 décembre 2009, de 2,83 M€ dans ses comptes sociaux et, qu'à cette même date, SFC représentait 3,83% des capitaux investis du Groupe.

EEM demeure confiante sur la capacité de la Direction de SFC de présenter un plan de continuation acceptable par les créanciers et se situant dans la ligne du redressement des comptes engagé depuis deux ans, même si, compte tenu des incertitudes rémanentes afférentes à cette perspective, elle est consciente que SFC ne peut garantir le succès de la sortie de cette procédure.

En l'état actuel de sa connaissance de la situation de sa participation, EEM estime que, l'exploitation courante de SFC ne devant pas être atteinte par cette procédure, celle-ci ne devrait pas avoir d'incidence significative sur ses états financiers.

Des informations financières complémentaires seront apportées par EEM sur un éventuel impact de la situation de SFC lors de la publication de ses états financiers semestriels qui comporte un détail de l'actif net consolidé du Groupe.

Cette publication ne pourra intervenir qu'après le 31 août en raison notamment du décalage de publication de GASCOGNE lié à la cession de sa filiale, CENPAC.

*

* *